VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN

PAR STROUDBACK & STERN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE RECEVEUR DE LA SCHWARTZ FOUNDRY CO.

A L'ENCAN, SAMEDI, 15 AOUT 1908, A 11 HEURES A. M.

Attention Capitalistes! Une Grande Occasion! Propriétés de Valeur Rares,

PAR ORDRE DU RECEVEUR.

No 84,648 — COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLEANS — DIVISION B.

EN vertu d'un ordre et jugement rendus et signés le 7me jour de juillet 1908 par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Division B, de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, État de la Louisiane, dans l'affaire intitulée Wm P. Lock vs Schwartz Foundry Company No 84,648 du docket de ladite Cour, je vendrai à l'enchérisseur, pour du comptant, à la Bourse des Propriétés Foncières, sise en la Nouvelle Orléans, en cette ville, à la porte de la Nouvelle Orléans, en cette ville, à 11 heures A. M., SAMEDI, le 15 août 1908, toutes les propriétés et effets, meubles et immeubles en la possession du receveur de la Schwartz Foundry Company et dans lesquels ils ont l'un d'eux possèdent ou dans lesquels ils ont l'un d'eux possèdent tout droit, titre, ou intérêt, neuf telle propriété qui pourra ci après être exceptée, ladite vente devra être faite de la façon et sous les conditions suivantes:

(A) Certaines portions ou parcelles de terre d'une ferme irrégulière, situées dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Deleard, Constance, St Joseph et Tchoupitoulas, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent consistant en:

1° Une portion de terre fermant le coin des rues Deleard et Constance, mesurant 250 pieds à pouces de face à la rue Deleard sur une profondeur et façade sur la rue Constance de cent quatre-vingt pieds (180) un pouce et deux lignes.

2° Une autre portion de terre contiguë à la dernière portion décrite, mesurant soixante pieds (60), mesure française, de face à la rue Constance sur une profondeur de cent trente pieds (130) entre lignes parallèles.

3° Une autre portion de terre contiguë à la dernière décrite et fermant le coin des rues Constance et St Joseph, ayant quatre vingt neuf pieds neuf pouces [90' 9"] de face à la rue Constance sur une profondeur et façade à la rue St Joseph de cent quatre vingt six pieds cinq pouces et quatre lignes [186' 5" 4 L].

4° Une autre portion de terre presque dans le centre dudit îlet, ayant soixante pieds (60), mesure française, de face à la rue Tchoupitoulas et courant dans le fond et contiguë à la portion précédemment décrite.

5° Un certain lot de terre dans le même district et îlet, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, mesurant en mesure américaine soixante quatre (64) de face à la rue Tchoupitoulas par une profondeur irrégulière sur le côté supérieure de deux cent quarante et un pieds (241) un pouce (1) et six (6) lignes, et ayant une largeur de soixante cent vingt cinq pieds (225) sept pouces (7) et quatre lignes (4), et d'une largeur de soixante trois pieds (63) onze pouces (11) et deux lignes (2) sur la ligne extrême du fond; ensemble avec tous les outils installés, installations, machines, meubles, etc., en usage dans ladite lieux de la fonderie.

Étant la même propriété que la Schwartz Foundry Company a acquises des commissaires de liquidation de la Schwartz Foundry Company Limited, par acte passé pardevant Charles Rosen, notaire daté le 31 juillet 1906, enregistré au Bureau des Transferts de cette ville, dans le livre 212, folio 84.

Toutes les propriétés ci-dessus comprises dans ce paragraphe [a] seront vendues en bloc, et comme un seul item, mais séparément et à part de toute autre propriété.

(A) 1, 2, 3, 4 et 5. Les améliorations, les bâtisses en briques à deux étages 911-13-15 rue Tchoupitoulas, la bâtisse à trois étages 917-23 rue Tchoupitoulas s'étendant à travers de l'îlet à la rue Constance et prenant toute la façade de l'îlet sur la rue Constance. La bâtisse sur la rue Constance comprenant une bâtisse en briques et bureau à trois étages à l'encoignure de la rue Howard, et de la à l'encoignure de la rue St Joseph, et comprenant un grand entrepôt et boutiques de machines.

Ces propriétés ont les facilités d'une voie de garage.

(B) Un certain carré de terre situé dans le Quatrième District de cette ville, compris entre les rues Pleasant, Levée (ou Tchoupitoulas), Harmonie et Water, désigné par le No quinze (15) sur un certain plan et certificat de voyer fait par C. Mile Williams, député voyer de ville, daté du 16 avril 1903, et annexé pour référence à l'acte d'achat ci-après mentionné, lequel dit lot de terre mesure, d'après le dit plan, cent cent quarante quatre pieds (244) sur la rue Tchoupitoulas, deux cent quarante neuf pieds (247) pieds trois (3) pouces de face à la rue Water, quatre vingt un pieds (81) onze pouces (5) et une ligne (1) de face à la rue Pleasant, et quatre vingt onze pieds six pouces et six lignes [96' 6" 5"] de face à la rue Harmonie, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou dépendant, incluant le droit de bastare et bettare sur la façade de ladite propriété.

Étant la même propriété acquise par ladite Schwartz Foundry Company de la commission de liquidation de la Schwartz Foundry Company, Limited, par acte passé pardevant Charles Rosen, notaire, le 31 juillet 1906, enregistré au bureau des aliénations de cette ville dans le livre 212 folio 83.

La propriété décrite sous ce paragraphe sera vendue comme un item mais séparément et à part de toute autre propriété.

(C) Premièrement — Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant et dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Nouvelle Levée (ou Sud Potere), St Joseph, Fulton et Nord Market, désigné comme lot No un sur un plan par J. A. Beard, voyer, et certifié par H. Grant, daté le 19 janvier 1852, lequel dit lot mesure vingt quatre pieds (24) sept pouces (7) de face à la rue Nouvelle Levée (ou Sud Potere) par la même façade sur la rue Fulton et sur cent vingt sept pieds [127] et un pouce [1] de profondeur et façade sur la rue St Joseph, cent vingt sept pieds [127] deux pouces [2] et sept lignes [7] de profondeur sur la ligne du lot No 2.

2° Deux certains terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant ou en dépendant, et tout ce qui se trouve maintenant sur les deux terrains, sans exception ni réserve, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet désigné par le numéro municipal 21, borné par les rues Fulton, Nouvelle Levée, St Joseph et Nord Market, désignés par les Nos 2 et 3 sur un plan comme comme plan de J. A. Beard. Lesdits lots mesurent ensemble quarante huit (48) pieds, un (1) pouce et quatre (4) lignes de face à la rue Nouvelle Levée sur la même façade à la rue Fulton sur une profondeur de cent vingt sept (127) pieds, deux (2) pouces et sept (7) lignes sur la ligne vers la rue St Joseph et cent vingt sept [127] pieds un pouce et quatre (4) lignes sur l'autre ligne du côté vers la rue Market, et ladite propriété est aussi décrite sur un devis privé annexé à un acte de vente par M. J. McAdam, Syndic, à la Gulf States and Improvement Company, passé pardevant Emile J. Barnett, notaire, en cette ville, comme suit: Quatre certaines terrains situés dans le même district et îlet comme ci-dessus décrits, et désignés par les Nos deux, trois, six et sept. Les lots deux et trois mesurent ensemble quarante huit (48) pieds un (1) pouce et quatre (4) lignes de face à la rue Fulton sur soixante trois (63) pieds sept (7) pouces et trois (3) lignes de profondeur entre lignes parallèles, et les lots six et sept mesurant ensemble quarante huit (48) pieds un (1) pouce et quatre (4) lignes de face à la rue Fouare (ou Nouvelle Levée) sur soixante trois (63) pieds sept (7) pouces et trois (3) lignes de profondeur, entre lignes égales et parallèles. Les dits lots deux et trois mesurant ensemble, lesdits lots six et sept dans le fond et lesdits les trois et six devant être pris à une distance de quarante huit (48) pieds (1) un pouce et quatre (4) lignes de l'encoignure de la rue Nord Market.

3° Deux (2) terrains contigus, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Nouvelle Levée, St Joseph, Fulton et Nord Market, désigné par les lots quatre et cinq et mesurant chacun vingt quatre (24) pieds et six (6) lignes de face sur rues Nouvelle Levée et Fulton, respectivement, par les profondeurs suivantes:

Le lot 4 ayant une profondeur de cent vingt sept [127] pieds six (6) pouces et quatre (4) lignes sur la ligne du côté du lot No 3 sur cent vingt sept (127) pieds huit (8) pouces et deux et demie (2 1/2) lignes sur l'autre ligne de côté et le lot mesurant en profondeur cent vingt sept (127) pieds huit (8) pouces et une ligne et demie sur la ligne du côté du lot No 4 et cent vingt sept [127] pieds dix (10) pouces et une (1) ligne de profondeur et façade sur la rue Market.

Étant la même propriété acquise par la Schwartz Foundry Company de Jacob Adler, par acte de vente passé pardevant Charles Rosen, notaire, le 29me jour de novembre 1907 enregistrée en le Bureau des transferts, 217, folio 241.

Toutes les propriétés ci-dessus comprises dans le paragraphe (C) seront vendues en bloc comme un item, mais séparément et à part de toutes autres propriétés.

Les améliorations consistant de deux grands entrepôts en bois, couvert en fer galvanisé.

(D) Premièrement. Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, portant le No municipal 945 rue Tchoupitoulas, et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville, désigné par la lettre B, dans l'îlet No 123, borné par les rues Tchoupitoulas, Deleard, maintenant Howard, Foucher, maintenant Constance, et St Joseph, sur un plan tracé par C. Boudousquié, architecte, annexé à un acte passé le 6 mars 1869 pardevant M. J. Karr, ancien notaire en cette ville, lequel lot forme trapèze: rue Tchoupitoulas et Deleard (maintenant avenue Howard) et mesure environ vingt trois (23) pieds, six (6) pouces et une (1) ligne de face à la Tchoupitoulas, environ dix neuf (19) pieds, deux (2) pouces de large dans le fond sur une allée commune s'ouvrant sur la rue Deleard (maintenant avenue Howard), environ quatre vingt cinq (85) pieds, onze (11) pouces et deux (2) lignes de profondeur sur la ligne du côté inférieure et environ quatre vingt six (86) pieds quatre (4) pouces de profondeur et de face sur la rue Deleard.

Les améliorations comprenant une bâtisse en brique à trois étages, No 945 rue Tchoupitoulas.

Étant la même propriété acquise par la Schwartz Foundry Company des commissaires liquidateurs de la Schwartz Foundry Company, Limited, par un acte passé pardevant Charles Rosen, notaire, le 31 juillet 1906, enregistré au bureau des aliénations de cette ville, Registre 213, folio 93.

2° Deux certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui en dépend et y appartient, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet No 137, borné par les rues Pouyfarré, Constance, entre Foucher, Calliope, entre Duplantier, et Magazine, désignés par les numéros 8 et 10 sur un plan déposé parmi les registres de Octave de Armas, ancien notaire en cette ville, comme plan No 2, ensuivant lequel ils mesurent, à savoir: le lot 8 vingt sept (27) pieds six (6) pouces de face à la rue Poyfarré sur quatre vingt dix sept (97) pieds deux (2) pouces et cinq (5) lignes de profondeur; et le lot 10, quarante (40) pieds de face à la rue Constance sur cent vingt huit [128] pieds dix (10) pouces de profondeur entre lignes égales et parallèles.

LOTS VACANTS — Étant une partie de la même propriété acquise par la Schwartz Foundry Company des commissaires liquidateurs de la Schwartz Foundry Company, Limited, par acte passé pardevant Charles Rosen, notaire, le 31 juillet 1906, enregistré au bureau des aliénations de cette ville dans le registre 212, folio 93.

La propriété précédente et ci-dessus décrite dans ce paragraphe (d) sera vendue en bloc et comme un seul lot, mais séparément et en dehors de toute autre propriété.

(E) Quatre (4) certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui en dépend et y appartient, situés dans le Premier District de cette ville, désignés par les numéros 1, 2, 3 et 4, dans l'îlet No —, borné par les rues Magazine, Constance, Gaiennie et Calliope, lesquels lots mesurent chacun trente et un (31) pieds onze (11) pouces et cinq (5) lignes de face à la rue Magazine sur une profondeur de cent vingt sept [127] pieds dix (10) pouces et cinq (5) lignes entre lignes parallèles le tout, en mesure américaine et conformément à un plan d'arpentage d'Arthur de Armas, député voyer de ville, en date du 3 août 1887, enregistré sur le registre du procès intitulé Hugh W. Brown vs Anna Ogden Brown, No 23,146 du dossier de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Étant une partie de la même propriété acquise par la Schwartz Foundry Company des commissaires liquidateurs de la Schwartz Foundry Company Limited, par un acte passé pardevant Charles Rosen, notaire, le 31 juillet 1906, enregistré au bureau des aliénations de cette ville, Registre 213, folio 93.

2° Deux certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui en dépend et y appartient, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet No 137, borné par les rues Pouyfarré, Constance, entre Foucher, Calliope, entre Duplantier, et Magazine, désignés par les numéros 6 et 7 sur un plan déposé parmi les registres de Octave de Armas, ancien notaire en cette ville, comme plan No 2 susmentionné, lesdits lots mesurant ensemble quarante huit (48) pieds, un (1) pouce et quatre (4) lignes de face à la rue Nouvelle Levée sur la même façade à la rue Fulton sur une profondeur de cent vingt sept (127) pieds, deux (2) pouces et sept (7) lignes sur la ligne vers la rue St Joseph et cent vingt sept [127] pieds un pouce et quatre (4) lignes sur l'autre ligne du côté vers la rue Market, et ladite propriété est aussi décrite sur un devis privé annexé à un acte de vente par M. J. McAdam, Syndic, à la Gulf States and Improvement Company, passé pardevant Emile J. Barnett, notaire en cette ville, comme suit: Quatre certains terrains situés dans le même district et îlet comme ci-dessus décrits, et désignés par les Nos deux, trois, six et sept. Les lots deux et trois mesurant ensemble quarante huit (48) pieds un (1) pouce et quatre (4) lignes de face à la rue Fulton sur soixante trois (63) pieds sept (7) pouces et trois (3) lignes de profondeur entre lignes parallèles, et les lots six et sept mesurant ensemble quarante huit (48) pieds un (1) pouce et quatre (4) lignes de face à la rue Fouare (ou Nouvelle Levée) sur soixante trois (63) pieds sept (7) pouces et trois (3) lignes de profondeur, entre lignes égales et parallèles. Les dits lots deux et trois mesurant ensemble, lesdits lots six et sept dans le fond et lesdits les trois et six devant être pris à une distance de quarante huit (48) pieds (1) un pouce et quatre (4) lignes de l'encoignure de la rue Nord Market.

3° Deux (2) terrains contigus, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Nouvelle Levée, St Joseph, Fulton et Nord Market, désigné par les lots quatre et cinq et mesurant chacun vingt quatre (24) pieds et six (6) lignes de face sur rues Nouvelle Levée et Fulton, respectivement, par les profondeurs suivantes:

Le lot 4 ayant une profondeur de cent vingt sept [127] pieds six (6) pouces et quatre (4) lignes sur la ligne du côté du lot No 3 sur cent vingt sept (127) pieds huit (8) pouces et deux et demie (2 1/2) lignes sur l'autre ligne de côté et le lot mesurant en profondeur cent vingt sept (127) pieds huit (8) pouces et une ligne et demie sur la ligne du côté du lot No 4 et cent vingt sept [127] pieds dix (10) pouces et une (1) ligne de profondeur et façade sur la rue Market.

Étant la même propriété acquise par la Schwartz Foundry Company de Jacob Adler, par acte de vente passé pardevant Charles Rosen, notaire, le 29me jour de novembre 1907 enregistrée en le Bureau des transferts, 217, folio 241.

Toutes les propriétés ci-dessus comprises

34 Bouts de tuyaux noirs de deux pouces et demi en état d'être livrés au commerce.

34 Paquets de deux longueurs de tuyaux en fer galvanisé de 1 1/2 pouce en état d'être livrés au commerce.

2 Grosses pièces de fer fondu dans la cour de la Fonderie.

12 pièces de tuyaux de 6 pouces dans la cour de la Fonderie.

76 Longueurs de tuyaux de 6 pouces, d'occasion, dans la cour des Magasins.

2 Machines à tuyaux avec appareil dans la cour des Magasins.

Un lot de câbles en plomb, détachés et en barils, dans le département des bouilleurs.

263 Pièces de plomb en saumon dans le Département d'Approvisionnement.

Une vieille machine en brique dans la bâtisse Church sur le terrain, et décrite dans l'inventoire.

Chacun des articles de propriété mobilière compris dans ce paragraphe [f] sera vendu séparément et en dehors de toute autre propriété.

(G) Les articles suivants de propriété mobilière, à savoir:

9 pièces de tuyaux de 8 pouces dans la Cour des Magasins.

Une pièce de tuyau de 6 pouces dans la Cour des Magasins.

Une machine Amos de 8 pouces sur 10 dans la Cour des Magasins.

Un dynamo dans la Cour des Magasins.

Un certain moteur attaché à l'enfumeur Elevator dans la Fonderie.

2 certaines chaudières à tubes de retour de 66 pouces par 16 pieds sur la propriété Elévateur, ainsi qu'un foyer, colonne d'eau, "man heads" "hand hole plates," cheminée, "breeching valve" de sûreté et grilles appartenant aux mêmes et situées sur le terrain Church.

Chacun des articles de propriété mobilière compris dans ce paragraphe [g] sera vendu séparément et en dehors de toute autre propriété.

(H) Tout le reste de la propriété, ressources et effets en la possession des Receveurs, et de la Schwartz Foundry Company, ou dans lesquels ils ont l'un d'eux à quelque droit, titre, réclamation ou intérêt, y compris entre autres choses toute la propriété foncière, tous les meubles de bureau accessoires, le stock dans le département de fournitures et les autres, toutes autres propriétés mobilières, toutes embarrassées, tous billets recevables, tous comptes ouverts, jugements, procès, réclamations, demandes et actions s'élevant de transactions ayant eu lieu avant la date à laquelle l'affaire a été mise entre les mains de Receveurs, pourvu toutefois que tous les comptes ouverts et réclamations en faveur des Receveurs venant de transactions ayant eu lieu depuis l'époque où ils ont pris charge des affaires, soient expressément exclus de cette vente, ainsi que tout l'argent se trouvant entre leurs mains ou en banque et appartenant aux receveurs, et pourvu, en outre, que l'on exclue également de cette vente les items en faveur des Receveurs paraissant dans les (comptes recevables) de l'inventaire enregistré ici sous nom de la Adler Wineberg Steamship Company, le steamship Ulsaragna et propriétaires, le steamship Venus et propriétaires, et la Rose Hill Sugar Company.

La propriété mobilière comprise dans ce paragraphe se trouve dans le Département des Fournitures de la Schwartz Foundry Company, rue Tchoupitoulas, entre l'avenue Howard et la rue St Joseph, de cette ville, sur le Lot Elena, coin des rues Gaiennie et Constance, sur le terrain Magnolia, entre les rues Calliope et Gaiennie, dans l'Entrepôt Magazine, entre les rues Pouyfarre et Calliope; sur le terrain Magnolia, coin des rues Pouyfarre et Constance; sur le terrain Church, rue Constance, entre Pouyfarre et l'avenue Howard; dans le Blacksmith Shed, rue Tchoupitoulas, entre les rues Erato et Gaiennie; dans le terrain Reynolds, sur S. Diamond, entre les rues Peters et Fulton; au Garbage Plant, sur l'avenue Hagan; sur la propriété Elévateur, rue Tchoupitoulas, entre les rues Pleasant et Harmony; sur le terrain de la Fonderie, sur l'avenue Howard, dans l'îlet St Joseph, Constance, Tchoupitoulas; et sur la Route Gentilly près du Vieux Canal de Desséchement, et consiste en

Fûts, pièces, accessoires, valves, fournitures, chaudières d'économie, cornues, machines d'économie et tuyaux, ferraille, pompes, colonnes, vieux tuyaux, machines à vapeur, réservoirs, boîtes à crochets, etc., d'après l'inventaire enregistré et entier à des corrections et déductions, suivant la liste enregistrée au bureau de l'Encanteur, au No 322 de la rue Baronne, dans cette ville.

Les meubles de bureau et accessoires sont dans la bâtisse du bureau au coin de l'avenue Howard et de la rue Constance, et suivant l'inventaire enregistré.

Les embarcations comprennent la barque Chalmes, le remorqueur Chamberlain et la barque Emma avec leurs palans, équipement et ameublement, mouillés au quai au-dessous d'Algiers, Lac.

Les billets recevables, comptes ouverts, jugements, procès, réclamations, demandes et choses en action sont suivant l'inventaire sujets à des déductions et collections expliquées par des listes corrigées enregistrées au bureau de l'Encanteur, 322 rue Baronne, en cette ville.

La propriété foncière comprise dans ce paragraphe consiste des propriétés suivantes, à savoir:

1° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes y appartenant ou en dépendant de quelque façon, situé dans le Premier District de cette ville de la Nouvelle Orléans dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Foucher, St Joseph et Deleard, désigné comme le numéro six, et mesurant 22 pieds de face à la rue Tchoupitoulas, dix huit pieds [18] onze pouces (11) de largeur dans le fond par quatre vingt cinq pieds [85] neuf pouces et [9] de profondeur sur la ligne du lot No 7 et quatre vingt cinq pieds (85) six pouces (6) de profondeur sur la ligne du lot cinq. Le tout conformément à un plan tracé par A. Cousins, architecte, le 11 avril 1887, déposé en l'étude de Pierre Cavillier, ancien notaire, et à un plan fait par Joseph Pilié, le 19 août 1842, déposé en l'étude de Louis T. Claire, ancien notaire de cette ville.

Premièrement — Les améliorations comprenant une bâtisse en briques à trois étages connue comme le No 941 de la rue Tchoupitoulas.

2° Premièrement — Cinq certains lots de terre, situés, se trouvant et étant dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Constance, entrefois Foucher, Poyefarré et Tchoupitoulas et l'avenue, entrefois Deleard, désignés respectivement par les numéros 42 et 2 et 3 et par les lettres H et G. Le lot No 42 forme le coin de la rue Poyefarré et de la rue Constance, et mesure quarante quatre pieds [44] cent pouces [7] de face à la rue Constance, sur une profondeur et façade sur la rue Poyefarré de cent trois pieds [103] et quatre pouces [4] et cent cinq pieds [105] de profondeur sur l'autre ligne de côté, et soixante trois pieds (63) neuf pouces (9) et quatre lignes (4) de largeur dans le fond. Les lots Nos 2 et 3 mesurent chacun vingt cinq pieds (25) dix pouces (10) de face à la rue Poyefarré, 26 pieds 3 pouces de large chacun dans le fond par 63 pieds 9 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne les séparant du fond du lot No 42 et 73 pieds 4 pouces et 6 lignes de profondeur sur la ligne vers la rue Annonciation. Les Lots portant les lettres H et G sont contigus et font face à une allée courant de la rue Constance à la rue Tchoupitoulas; ledit lot H mesure vingt neuf pieds [27] de face à ladite allée, vingt sept pieds [27] cinq pouces [5] et une ligne [1] de large dans le fond, quarante six pieds [46] cinq pouces [5] et trois [3] lignes de profondeur sur la ligne vers la rue Tchoupitoulas, et cinquante et un pieds (51) trois pouces (3) de profondeur sur la ligne de division du lot G, et ledit lot G mesure vingt cinq pieds (25) dix pouces (10) de face à ladite allée, vingt six pieds [26] trois pouces [3] de largeur dans le fond, 51 pieds 3 pouces de profondeur sur la ligne de lot H et cinquante six pieds [56] trois pouces [3] de profondeur sur la ligne de l'autre côté, le tout suivant le procès verbal de vente de C. E. Girardey, encanteur de cette ville, annexé à un acte de vente passé pardevant Octave de Armas, ancien notaire de cette ville, le 5 avril 1884, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et avantages qui en dépendent ou y appartiennent de quelque manière.

2° Un certain lot ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, passages, privilèges et avantages qui y appartiennent ou en quelque sorte en font partie, situé dans le Premier District de la ville de la Nouvelle Orléans, carré borné par les rues Poyefarre, Constance, entrefois Foucher, Poyefarré et Tchoupitoulas et avenue Howard, anciennement Deleard, et mesurant quatre vingts pieds (80) de face rue Constance, et se réduisant à l'arrière de façon à être réduit à cinquante six (56) pieds trois pouces [3] de largeur à l'arrière, et une profondeur d'un côté de cent vingt huit pieds [128] le long d'une allée ou passage de huit [8] pieds de largeur, commune audit terrain et à d'autres terrains. Et avec une profondeur de l'autre côté de cent trente pieds (130) et six huitièmes (6/8), le tout en mesure américaine, ensemble avec le droit d'usurage et de passage sur et à l'allée; laquelle propriété est désignée par la lettre M sur un plan de Joseph Pilié, voyer de la ville, daté du 16 mars 1833, et déposé en l'étude de G. Pollock, notaire en cette ville, conformément à un acte du 8 avril 1833. Les améliorations comprenant une bâtisse en briques à quatre étages.

3° Premièrement — Deux certains terrains ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui y appartient, situés dans le Premier District de cette ville, carré No 137 borné par les rues Poyefarre, Constance (anciennement Foucher), Calliope (anciennement Duplantier) et Magazine, désignées par les Nos municipaux 6 et 7 sur un plan déposé en l'étude de N. J. Hoey, ancien arpenteur, et aussi par les Nos 19 et 20, et mesurant: lot 6 trente cinq pieds (35) de face rue Poyefarre et lot 7 vingt cinq pieds (25) de face rue Poyefarre, tout d'ailleurs une profondeur de quatre vingt dix sept pieds (97) deux pouces (2) et cinq (5) lignes.

Secondement — Un certain terrain ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, passages, servitudes, dépendances et avantages qui y appartiennent ou qui en quelque sorte en font partie, situés dans le Premier District de la ville de la Nouvelle Orléans, carré borné par les rues Poyefarre, Constance, Calliope et Magazine, désigné comme terrain No neuf sur un plan déposé en l'étude d'Octave de Armas, ancien notaire de cette ville, comme plan No 2 d'après lequel ledit terrain mesure vingt sept pieds (27) six pouces (6) de face rue Poyefarre sur une profondeur et façade rue Constance de quatre vingt dix sept pieds (97) deux pouces (2) et cinq lignes (5) et forme le coin des rues Poyefarre et Constance.

4° Trois certains terrains ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, passages, privilèges et dépendances qui y appartiennent, et de quelque sorte en faisant partie situés dans le Premier District de cette ville, carré borné par les rues Magazine, Calliope, Constance et Poyfarré, désignés comme lots Nos un, deux et trois sur un plan fait par Hunter Stewart, voyer sous la date du 3 avril 1866, un plan certificat annexé à un acte passé pardevant Alphonse V. Philips, ancien notaire en cette ville, le 16 juillet 1868, lesquels dits terrains mesurent comme suit: terrain No un mesure trente sept pieds [37] neuf pouces [9] et cinq lignes [5] de façade rue Magazine sur cent quinze pieds (115) de profondeur entre lignes parallèles. Les terrains deux et trois sont contigus et mesurent chacun trente un pieds [31] neuf pouces [9] et quatre lignes [4] de façade rue Magazine sur cent quinze pieds [115] de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprenant un grand entrepôt.

4° Deux terrains situés dans le Premier District de cette ville, borné par les rues Magazine, Gaiennie, Constance et Calliope, désignés comme terrains Nos un et deux sur un plan annexé à un acte de vente en date du 3 décembre 1842, pardevant H. B. Genas, ancien notaire, et mesurant comme suit:

Le terrain un mesure trente et un pieds (31) onze pouces, 11 lot cinq lignes (5), de façade rue Magazine, et ferme le coin des rues Magazine et Gaiennie.

Le terrain Deux mesure trente et un pieds [31] onze pouces [11] et cinq lignes [5] de façade rue Magazine sur cent (100) pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et portant les Nos 1126, 1128, 1130 rue Magazine et comprenant un grand entrepôt.

5° Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, passages, privilèges et avantages qui y appartiennent ou en quelque sorte en faisant partie, situé dans le Premier District de la ville de la Nouvelle Orléans, carré borné par les rues Constance, anciennement Foucher, Poyefarré et Tchoupitoulas et avenue Howard, anciennement Deleard, et mesurant quatre vingts pieds (80) de face rue Constance, et se réduisant à l'arrière de façon à être réduit à cinquante six (56) pieds trois pouces [3] de largeur à l'arrière, et une profondeur d'un côté de cent vingt huit pieds [128] le long d'une allée ou passage de huit [8] pieds de largeur, commune audit terrain et à d'autres terrains. Et avec une profondeur de l'autre côté de cent trente pieds (130) et six huitièmes (6/8), le tout en mesure américaine, ensemble avec le droit d'usurage et de passage sur et à l'allée; laquelle propriété est désignée par la lettre M sur un plan de Joseph Pilié, voyer de la ville, daté du 16 mars 1833, et déposé en l'étude de G. Pollock, notaire en cette ville, conformément à un acte du 8 avril 1833. Les améliorations comprenant une bâtisse en briques à quatre étages.

6° Premièrement — Deux certains terrains ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui y appartient, situés dans le Premier District de cette ville, carré No 137 borné par les rues Poyefarre, Constance (anciennement Foucher), Calliope (anciennement Duplantier) et Magazine, désignés comme les numéros municipaux 6 et 7 sur un plan déposé en l'étude de N. J. Hoey, ancien arpenteur, et aussi par les Nos 19 et 20, et mesurant: lot 6 trente cinq pieds (35) de face rue Poyefarre et lot 7 vingt cinq pieds (25) de face rue Poyefarre, tout d'ailleurs une profondeur de quatre vingt dix sept pieds (97) deux pouces (2) et cinq (5) lignes.

7° Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits de passages, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou en quelque sorte en faisant partie situés dans le Premier District de cette ville dans le carré No 138 borné par les rues Magazine (anciennement Duplantier), Calliope (anciennement Berthélemy et plus tard Gaiennie) et Constance, ledit terrain est désigné par la lettre E sur un plan d'arpentage dressé par George De Armas, voyer, le 19 juin 1906, annexé et d'après lequel ledit terrain E est contigu au terrain A ci-dessus et mesure sur un point trente sept pieds (37) cinq (5) pouces du coin des rues Magazine et Calliope, mesurant vingt six pieds (26) sur mesure (6) et trois (3) lignes de façade rue Magazine sur une profondeur de soixante sept pieds trois pouces entre lignes parallèles et forme le coin des rues Magazine et Calliope.

Les améliorations consistant en une bâtisse en briques à quatre compartiments occupée comme débit de fruits.

Étant la même propriété qui fut acquise par la compagnie de Fonderie de Schwartz par acte passé pardevant Alphonse V. Philips, notaire en cette ville, le 26 septembre 1866, enregistré C. O. B. 212, folio 202.

CONDITIONS DE LA VENTE.

Toute la propriété mobilière personnelle et mixte comprise et énoncée dans ce paragraphe [h] sera vendue en bloc et comme un seul article, mais séparément et à part de toute autre propriété.

Conditions — Comptant: et le cas échéant de toute propriété à la grande vente accessoire et paiement en sus des coûts de leurs commissions, toutes les taxes sur la propriété vendue pour cette année 1908 et toutes les taxes payées et toutes frais de certificats et autres dépenses nécessaires en transfert de la dite propriété ainsi et à eux, et le cas échéant les acquéreurs déposeront entre les mains de l'encanteur ou seront tenus en de la remise soumissions 10 pour cent de son ou de leurs achères, et sur le règlement paiement intérêt au taux de 5 pour cent de la dite ou des ou de leurs achères lequel solde sera payé avec intérêt comme il est dit sur la confirmation de la vente par les ventes par la suite. Si toute personne à qui il a été adjugé une vente consentait de ne conformer au susdit paiement, alors ses dépôts faits seront perdus et la propriété à l'égard de laquelle elle produit l'embarras, sera de nouveau offerte en vente. Ladite propriété sera vendue libre de toute hypothèque, bail et privilèges et en barres et les réclamations des demandeurs des intervenants et de toutes autres personnes qui réclameront ou exhibiront toute hypothèque, bail privilège et embarras sur toute propriété couverte par cette vente ont été par ordre référées au produit de la vente de la propriété sur laquelle lesdits hypothèques, bail, etc., pour être établis.

Les actes de vente devant être authentiqués et passés pardevant Alcide Brian, notaire de cette ville, aux frais de ses acquéreurs.

LEONARD L. STERN,
Encanteur.

Foster, Milling & Goodman, et Charles Rosen, avocats pour Charles K. Whitney, Receveur de la Schwartz Foundry Company.

12 juil—13 19 26—août 2 9 16

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de valeur améliorée du Second District.

Portant les Nos municipaux 819 et 821 rue N. Rampart, entre Dumaine et Ste-Anne.

Octave J. Menu vs Edmond Cheri.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR la paroisse d'Orléans — No 86,541 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 20 août 1908, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et y appartiennent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet No 114 compris entre les rues Remparts, Dumaine, Ste Anne et St Claude, mesurant en mesure américaine sur un plan tracé par E. Pilié, architecte, le 6 décembre 1884, une copie duquel est annexée à un acte passé pardevant James Fahey, ancien notaire, le 9 juin 1885; trente deux pieds de face à ladite rue Remparts sur une première profondeur sur le côté le plus proche de la rue Ste Anne de cent neuf pieds, auquel point ledit lot s'élargit dans la direction de ladite rue Ste Anne à trente deux pieds six pouces et de là à une seconde profondeur de cinquante pieds dix pouces et trois lignes et une profondeur sur la ligne de l'autre côté plus proche de la rue Dumaine de cent cinquante neuf pieds dix pouces et trois lignes en une largeur sur la ligne du fond de soixante quatre pieds six pouces.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions — Comptant.

H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

P. L. Feazeby, avocat pour le demandeur.

17 juil—17 24 31—août 7 14 20

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du contenu et installations d'une buvette, comprenant 1 Piano électrique, 2 Cash Registers et 1 Coffre-Fort en fer, Hall et droit d'occupation.

Edgar L. Heres, Agent, vs Mathew P. Kraenich.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 86,615 — En vertu d'un ordre de